

**Annexe I - Valeur des coefficients MCO ou HAD s'appliquant aux séjours ou GHT en fonction du coefficient géographique et de la catégorie d'établissements concernée**

**Tableau 1 : Valeurs des coefficients MCO ou HAD s'appliquant aux séjours GHS ou GHT en fonction du coefficient géographique pour les établissements privés à but non lucratif mentionnés au d de l'article L.162-22-6 du code de la sécurité sociale**

<b>Valeur du coefficient à inscrire dans la zone "coefficient MCO ou HAD" pour les établissements privés à but non lucratif</b>					
<b>Régions sans coefficient géographique</b> <i>(produit du coefficient de reprise et du coefficient prudentiel)</i>	<b>Régions avec coefficient géographique à 7%</b>	<b>Régions avec coefficient géographique à 11%</b>	<b>Régions avec coefficient géographique à 27%</b>	<b>Régions avec coefficient géographique à 29%</b>	<b>Régions avec coefficient géographique à 31%</b>
<b>0,9758</b>	<b>1,0441</b>	<b>1,0832</b>	<b>1,2393</b>	<b>1,2588</b>	<b>1,2783</b>

Tableau 2 : Valeurs des coefficients MCO ou HAD s'appliquant aux séjours GHS ou GHT en fonction du coefficient géographique pour les établissements privés à but lucratif mentionnés au d de l'article L.162-22-6 du code de la sécurité sociale

Valeur du coefficient à inscrire dans la zone "coefficient MCO ou HAD" pour les établissements privés à but lucratif					
Régions sans coefficient géographique <i>(produit du coefficient de reprise et du coefficient prudentiel)</i>	Régions avec coefficient géographique à 7%	Régions avec coefficient géographique à 11%	Régions avec coefficient géographique à 27%	Régions avec coefficient géographique à 29%	Régions avec coefficient géographique à 31%
0,9650	1,0325	1,0711	1,2255	1,2448	1,2641